

Règlement du concours photo

« Regards sur la biodiversité et l'eau »

Article 1 – Organisateur

Le concours photo intitulé « Regards sur la biodiversité et l'eau » est organisé par l'équipe étudiante du Master 1 Écologie Opérationnelle (FGES), dans le cadre de la Journée de la biodiversité et de l'eau, organisée par la DRSE et la FGES de l'Institut Catholique de Lille, le 13 mars 2026.

La participation à ce concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Article 2 – Objet du concours

Ce concours a pour objectif de valoriser la créativité et l'engagement de la communauté universitaire autour des enjeux liés à la biodiversité et à l'eau, en mettant en lumière la richesse et la fragilité des milieux naturels à travers la photographie.

Les photographies sélectionnées feront l'objet d'une exposition ouverte au public.

Article 3 – Conditions de participation

Le concours est ouvert à toutes et à tous : étudiant·es, enseignant·es et personnels de l'Université Catholique de Lille.

La participation est gratuite.

Chaque participant·e peut proposer plusieurs photographies (maximum 3 par thématique) dans les deux catégories du concours. Toutefois, une même personne ne pourra remporter qu'un seul prix, quel que soit le nombre de photographies sélectionnées.

Les photographies à caractère diffamatoire, injurieux, discriminatoire, violent, contraire aux lois en vigueur ou portant atteinte aux droits de tiers seront exclues.

Article 4 – Thèmes du concours

Deux catégories sont proposées :

Thème 1 – L'eau

Photographies où l'eau est au cœur de la composition : rivières, lacs, zones humides, pluie, rosée, mer, ou toute interaction entre l'eau et le vivant.

Thème 2 – Biodiversité terrestre

Photographies mettant en valeur le vivant et les paysages terrestres : faune, flore, forêts, prairies, paysages, diversité du vivant sur le sol, etc.

Article 5 – Modalités de participation

Les photographies doivent être envoyées depuis votre adresse mail institutionnelle (votre adresse mail de votre école ou faculté) à l'adresse suivante : laetitia.devigne@univ-catholille.fr

Chaque envoi devra obligatoirement comporter les informations suivantes :

- Nom et prénom du ou de la participant·e
- Entité et/ou promotion
- Légende de la photographie
- Thème choisi
- Niveau d'utilisation de l'IA :
 - Niveau 0 : Aucune utilisation de l'IA
 - Niveau 1 : Retouche(s) d'un ou des élément(s) annexe(s)
 - Niveau 2 : Retouche(s) du ou des sujet(s) principaux

Les images générées par l'IA ne sont pas acceptées dans le concours.

Il est recommandé d'utiliser un lien de transfert de fichiers (SwissTransfer ou FileVert) afin de préserver la qualité des images.

Article 6 – Contraintes techniques

Les photographies doivent être des créations personnelles et originales.

Les participant·es garantissent être titulaires des droits d'auteur sur les clichés transmis et, le cas échéant, avoir obtenu l'autorisation des personnes reconnaissables figurant sur les photographies (droit à l'image). Les images générées par l'IA ne sont pas acceptées dans le concours.

Les photographies sélectionnées seront imprimées au format A2 (420 × 594 mm) en vue de leur exposition.

Article 7 – Sélection et critères d'évaluation

Le nombre de photographies exposées est limité à 30 clichés maximum.

La sélection des photographies reposera sur les critères suivants :

- Qualité visuelle et composition
- Originalité
- Pertinence par rapport au thème
- Message écologique transmis

Article 8 – Désignation des lauréat·es

Un vote du public, organisé via QR code sur le lieu de l'exposition, permettra d'élire un gagnant par thème.

Le vote est souverain et ne pourra faire l'objet d'aucune contestation.

Article 9 – Exposition

Les photographies sélectionnées seront exposées du 9 au 13 mars 2026 dans le hall de l'Atrium (bâtiment Michel Falise – FGES).

Article 10 – Récompenses

Des lots seront remis aux lauréat·es, notamment un cadeau personnalisé réalisé par l'atelier Sabordage (sérigraphie).

Les lots ne pourront donner lieu à aucun échange ni contrepartie financière.

Article 11 – Droits d'utilisation des photographies

Les participant·es autorisent les organisateurs à utiliser les photographies sélectionnées, avec mention du nom de l'auteur·rice, dans le cadre de la communication liée à l'exposition et à la Journée de la biodiversité et de l'eau (supports numériques et physiques), sans contrepartie financière.

Article 12 – Données personnelles

Les informations recueillies sont utilisées uniquement dans le cadre de l'organisation du concours et de l'exposition.

Conformément à la réglementation en vigueur relative à la protection des données personnelles, les participant·es disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant.

Article 13 – Responsabilité

Les organisateurs ne sauraient être tenus responsables en cas de perte, de détérioration ou de problème technique lié à la transmission des fichiers.

Article 14 – Modification du règlement

Les organisateurs se réservent le droit de modifier, reporter ou annuler le concours si les circonstances l'exigent. Toute modification sera portée à la connaissance des participant·es.

Article 15 – Loi applicable

Le présent règlement est soumis au droit français.

Respect du RGPD

Lors de votre participation, nous vous prions de ne pas inscrire d'éléments potentiellement sensibles relevant de votre vie privée ou celle de tiers.

Les données recueillies par mail sont collectées par la Faculté de Gestion, Economie et Sciences (FGES) de l'Institut Catholique de Lille pour le vote du concours.

Les réponses seront conservées par l'équipe projet en charge du concours pendant une durée de 3 mois après le partage des résultats du concours.

La base légale du traitement est le consentement, il est conforme au règlement européen (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel, et à la loi « Informatique, Fichiers et Libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée.

Vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant à tout moment et les faire rectifier ou supprimer en contactant : simon.doisneau@lacatholille.fr et en fournissant l'adresse email renseignée sur le formulaire si vous avez fait le choix de laisser vos coordonnées.

Si vous n'avez pas fait le choix de laisser vos coordonnées, il vous sera impossible d'exercer votre droit d'accès sur les réponses données lors de votre participation à ce questionnaire. Il est en effet impossible de retrouver et d'isoler votre participation en vue d'une modification ou d'une suppression. Pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données (DPO) : dpo@univ-catholille.fr

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne à la CNIL : www.cnil.fr ou par courrier postal : la CNIL, 3 Place de Fontenoy – TSA 80175 – 75334 PARIS CEDEX 07.